

CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 MARS 2017

1. **Aménagement de la route de Vouzailles**

Pour assurer la réalisation des travaux d'aménagement de la route de Vouzailles il est nécessaire de déposer des demandes de subventions. Suite aux modifications de l'attribution de la DETR qui passe de 35 à 30 % et de la réponse négative du député le conseil doit retirer la dernière délibération et d'arrêter un nouveau plan de financement avec un recours à l'emprunt et à l'autofinancement en augmentation soit 285 469 € contre 213 221,50 € prévu initialement. Le Conseil adopte ce nouveau plan de financement.

2. **Renouvellement du bail contracté avec Orange**

Des antennes relais ont été implantées sur la parcelle ZY n° 25 à Saint-Maur. La société Orange a établi le 1^{er} septembre 2008 un bail d'une durée de 12 ans pour un loyer annuel de 4 000 €. Ce loyer avait été revalorisé en 2015 (4 360, 72 €). Elle souhaite pérenniser cette implantation et revoit à la hausse ce loyer qui passe à 4 600 €. Le Conseil autorise le maire à accepter cette proposition.

3. **Indemnités des élus**

La délibération du 24 mars 2016 a fixé le taux des indemnités versées aux élus sur la base de l'indice terminal 2015 de la Fonction Publique. Or cet indice a été revalorisé et passe à 1 022. Il est proposé d'adopter les taux retenus par la précédente délibération en ne mentionnant que l'indice brut terminal. Le Conseil vote cette délibération.

4. **Budget**

Assainissement : le compte d'exploitation de ce service présente un excédent d'exploitation. Il ne résulte pas d'une augmentation inconsidérée des tarifs, et en absence de dépenses d'investissement à court terme la commune a la faculté de reverser une partie du résultat sur le budget général. Le Conseil décide de verser 70 000 €.

Ligne de trésorerie : Elle permet de financer les besoins de trésorerie ponctuels en retardant au maximum les recours à l'emprunt. Le Conseil accepte de contracter auprès du crédit mutuel le renouvellement de l'ouverture d'une ligne de 100 000 € pour une durée de 12 mois.

Budget du compte Joubert-Cissé : Le compte administratif, le compte du receveur et, l'affectation des résultats et le budget primitif sont adoptés à l'unanimité.

5. **Convention avec la SPA**

La commune a recours à la SPA pour la mise en fourrière des animaux errants. Les tarifs revalorisés sont soumis à l'avis du conseil qui les approuve.

6. **Création et suppression de poste**

Un agent de la collectivité sur un poste de rédacteur vient d'être reçu à l'examen de rédacteur principal 2^{ème} classe.

Le Conseil accepte de fermer ce poste existant et de créer un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe et de l'affecter sur ce nouveau poste.

7. **Questions diverses**

Elections : les bureaux de vote seront ouverts de 8 h à 19 h pour les présidentielles et 8 h à 18 h pour les législatives. Les conseillers sont appelés à assurer les permanences dans les plages présentées.

Compte rendu des commissions intercommunales : chaque conseiller ayant participé à une commission sous invité à retracer les points développés lors des réunions.